

[RESPECTÉS]

Santé au travail,
Conditions de travail

L'État employeur se moque de ses salariés

Les mesures en préparation au ministère sur la pandémie grippale mettent en lumière l'absence totale de prise en compte de la santé au travail pour les personnels de l'Éducation nationale.

Médecine du travail : le Néant !

Pas de médecine du travail digne de ce nom : le million d'agents peut compter sur moins de 70 médecins de prévention, soit 1 médecin pour 17 000 personnes !

Les personnels ne bénéficient d'aucune visite médicale pendant leur carrière : pour 45 % d'entre eux, la visite médicale de travail n'a jamais existé ou n'est qu'un souvenir vieux de 20 ans, alors que selon le décret 82-453, elle devrait avoir lieu tous les cinq ans, voire tous les ans pour certaines personnes.

Hygiène, sécurité et conditions de travail : Tout reste à faire !

Les CHS (Comités d'Hygiène et de Sécurité), en charge du suivi de ces questions pour les personnels n'existent qu'au niveau académique ou départemental. Ils n'ont aucun pouvoir et ne sont réunis qu'une ou deux fois par an par l'administration.

Dans les écoles et les services déconcentrés, il n'existe aucune structure capable de traiter ces questions. Les commissions d'hygiène et de sécurité qui existent dans certains établissements du second degré traitent essentiellement les questions de sécurité liées aux bâtiments et ne concernent pas les conditions de travail ni la santé des personnels.

Face à cette situation qui perdure depuis trop longtemps, le Sgen-CFDT revendique :

- >>> LA MISE EN PLACE DE VÉRITABLES CHSCT, DOTÉS DE RÉELS POUVOIRS DANS TOUS LES SERVICES, COMME CELA EXISTE DANS LE SECTEUR PRIVÉ !
- >>> LA RECONNAISSANCE DES RISQUES LIÉS À L'EXERCICE DES DIFFÉRENTS MÉTIERS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ET TOUT PARTICULIÈREMENT DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX.
- >>> UNE POLITIQUE MINISTÉRIELLE VOLONTARISTE ET DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES À LA HAUTEUR DES BESOINS DES PERSONNELS.

La Santé au travail est un droit pour tous les personnels :
l'État employeur doit la garantir !

www.sgen.cfdt.fr

